



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
Хорошо! :E6.0.E 0H3X3Q
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > La Présidente de la HACA reçoit la Directrice du Bureau de la Direction Générale des Programmes du Conseil de l'Europe, Mme Verena Taylor

[A](#) [1] [A](#) [1]

La Présidente de la HACA reçoit la Directrice du Bureau de la Direction Générale des Programmes du Conseil de l'Europe, Mme Verena Taylor

27 juil 2017





Dans le cadre de sa visite de travail au Maroc les 6 et 7 juillet derniers, dont l'objectif était d'échanger avec différents responsables marocains autour des perspectives de coopération entre le Maroc et le Conseil de l'Europe au-delà de 2017, Mme Verena Taylor, Directrice du Bureau de la Direction Générale des Programmes du Conseil de l'Europe a été reçue, le 7 juillet, par la Présidente de la Haute Autorité Mme Amina Lemrini Elouahabi.

Au cours de ces entretiens, Mmes Lemrini Elouahabi et Taylor se sont félicitées de la solidité et de la maturité de la coopération entre le Maroc et le Conseil de l'Europe dans différents domaines, y compris celui de la régulation de l'audiovisuel via un partenariat avec la Haute Autorité actif, volontariste, mutuellement bénéfique et s'appuyant sur une vision, des valeurs et des objectifs communs, matérialisé principalement par des activités de formation et par l'organisation conjointe de conférences, rencontres et réunions d'experts sur des sujets d'intérêt commun tels que la liberté d'expression, le pluralisme et la diversité.

Après avoir fait le point et examiné les moyens à même de renforcer et d'institutionnaliser ce partenariat stratégique à la lumière, notamment, des nouveautés introduites par les lois n°11-15 portant réorganisation de la HACA et n°66-16 relative à la communication audiovisuelle promulguées en 2016, les axes de coopération suivants ont été identifiés :

- L'éducation aux médias et par les médias audiovisuels ;
- La lutte contre les inégalités hommes/femmes dans et à travers les médias audiovisuels ;
- Le respect de la présomption d'innocence et des procédures judiciaires en cours dans les médias audiovisuels.

D'autres pistes de coopération ont été retenues, s'appuyant sur une démarche plus ponctuelle dans le cadre d'activités visant essentiellement l'échange d'expériences, d'expertises et de bonnes pratiques :

- Le respect du droit d'auteur dans les médias audiovisuels ;
- La régulation audiovisuelle dans la dynamique de régionalisation avancée.

Il est à rappeler que la Haute Autorité participe activement aux travaux de l'Observatoire Européen de l'Audiovisuel relevant du Conseil de l'Europe, depuis l'adhésion du Royaume en 2013 en tant que premier membre non-européen.

La Haute Autorité prend également part régulièrement, en tant qu'instance invitée, aux réunions de la Plateforme Européenne des Autorités de Régulation (EPRA), qui regroupe 52 instances de

régulation de l'audiovisuel issues de 46 pays européens.

Ont pris part à ces entretiens, pour le Conseil de l'Europe M. Mehdi Remili, coordinateur des activités dans le Sud de la Méditerranée et ancien chef du Bureau du Conseil de l'Europe au Maroc et Mme Ghita Tadlaoui, chargée de projets à la Direction de la société de l'information et de l'action contre la criminalité du Bureau du Conseil de l'Europe au Maroc, et pour la Haute Autorité M. Abdeljalil Elhammoumi, Directeur Général-Adjoint et M. Amin AZZIMAN, Directeur de la Coopération Internationale.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>